



présente les

SUJET ET CALENDRIER

du



Édition 2026

CONCOURS DE LÉGISTIQUE

LE PRINCIPE

Le concours de légistique propose une **mise en situation concrète de fabrication de la loi**. Les équipes participantes rédigent une proposition de loi complète, en accordant une attention particulière à la qualité du dispositif juridique et au respect des règles de légistique applicables au Parlement français.

L'ÉVALUATION

Les propositions de loi sont examinées par un jury, qui classe les travaux et désigne la proposition lauréate selon les règles suivantes :

- Respect des règles de légistique
- Qualité du titre
- Cohérence entre exposé des motifs et dispositif
- Cohérence avec le droit existant
- Inventivité et pertinence juridique

L'orientation politique du texte demeure un non critère d'évaluation (le concours est avant tout un concours de légistique.)

LA PARTICIPATION

- 1 équipe par section
- 2 à 10 membres par équipe
- 1 référent d'équipe désigné (le référent est l'interlocuteur du Bureau national pendant toute la durée du concours)

LE TRAVAIL ATTENDU

Chaque équipe rédige une proposition de loi, comprenant

- un titre ;
- un exposé des motifs ;
- un dispositif juridique.

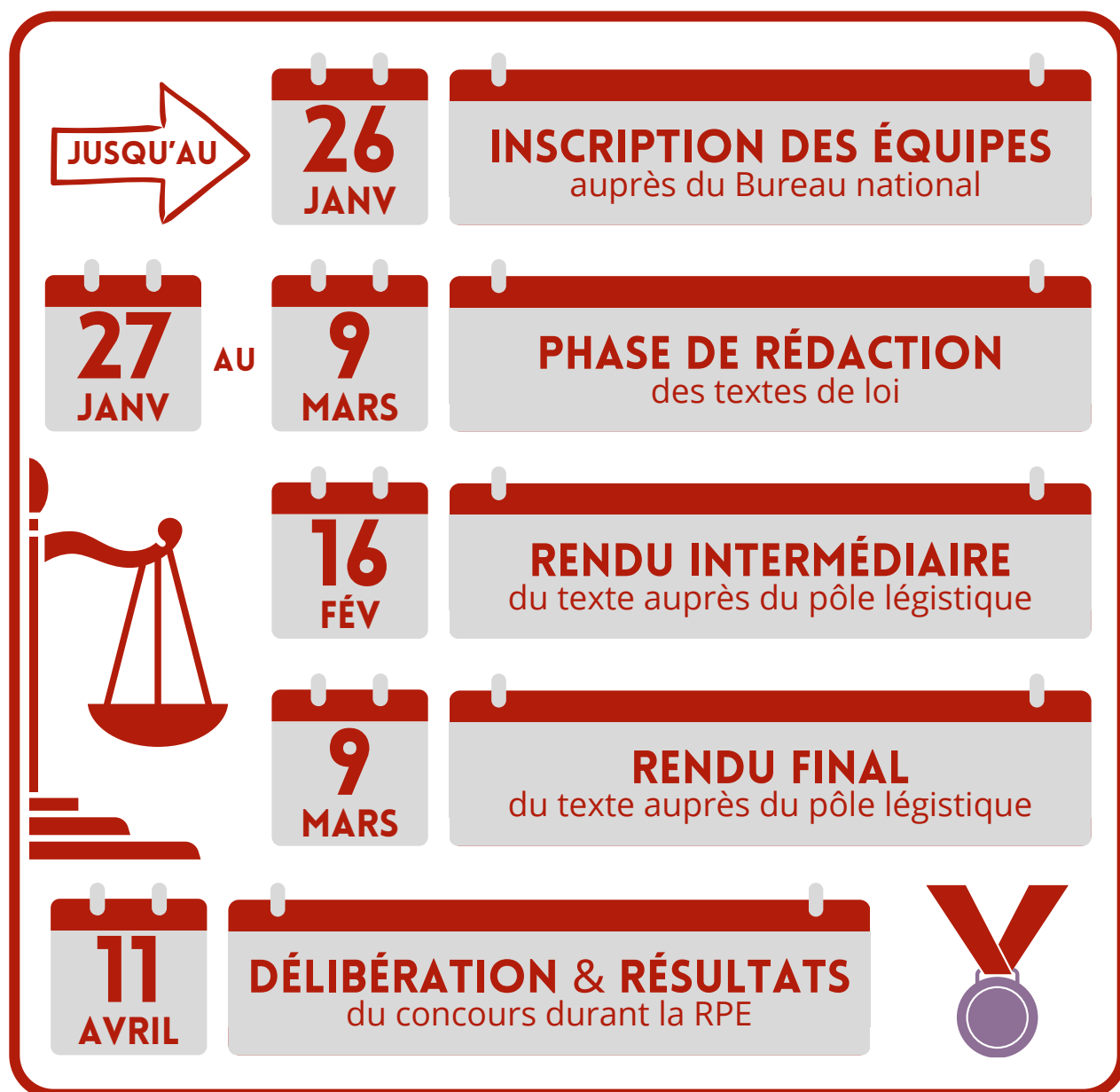
Le travail doit être cohérent, structuré et juridiquement solide.



CONCOURS DE LÉGISTIQUE

LE CALENDRIER ET LE SUJET 2026

Afin d'assurer le bon déroulement du concours, les différentes étapes s'inscrivent dans le calendrier suivant.



SUJET 2026 - UNE PPL SUR :

La protection de l'enfance*

*La proposition de loi doit être ordinaire, et non organique ou constitutionnelle

